

Fiche

« La fraternité a pour résultat de diminuer les inégalités tout en préservant ce qui est précieux dans la différence. »

— Albert Jacquard, *Petite philosophie à l'usage des non-philosophes*, en collaboration avec Huguette Planès, Calmann-Lévy, 1997

I. Le vivre-ensemble dans le respect des différences

Le **pluralisme** est un principe fondamental des sociétés démocratiques, qui permet à des individus et des groupes aux convictions, origines, cultures et religions différentes de **coexister pacifiquement**. Il s'applique dans plusieurs domaines :

- **Religieux** : en France, la laïcité (loi de 1905) garantit à chacun la liberté de croire ou de ne pas croire, tout en assurant la neutralité de l'État.
- **Politique** : le pluralisme se traduit par la diversité des partis, des idées et des débats. Les élections, les médias et les associations offrent à chaque courant la possibilité de s'exprimer, dans le respect des règles démocratiques.
- **Culturel** : la France est marquée par des influences multiples (européennes, africaines, asiatiques, etc.), visibles dans la musique, la gastronomie et les arts.

1. Vivre ensemble : égalité de traitement et libertés partagées

L'existence du pluralisme repose sur l'égalité devant la loi et les libertés fondamentales.

La **loi de 1905**, dite de séparation de l'Église et de l'État, est un modèle d'équilibre. Elle permet à chaque citoyen de vivre selon ses convictions, sans imposer une religion dominante ni exclure aucune croyance. Elle établit :

- la **liberté de culte** et le libre exercice des religions ;
- l'**égalité juridique** entre tous les citoyens ;
- la **protection des droits** de chacun.

Tous les citoyens ont les mêmes droits, quelles que soient leurs origines ou leurs croyances. Par exemple, le port de signes religieux est autorisé dans l'espace public, mais encadré dans les écoles pour garantir la neutralité et éviter les tensions.

La **liberté d'expression**, de **réunion** ou d'**association** est garantie pour tous. Les associations culturelles, culturelles ou de défense des droits, comme la Licra, peuvent agir librement, dans le respect des lois de la République.

2. Garantir et protéger le pluralisme : un rôle clé de l'État

Au-delà de la pose de ces principes, l'État permet par différents moyens de maintenir et d'assurer le pluralisme. Il ne favorise aucune religion ni opinion, mais intervient pour régler les conflits (ex. : médiation autour d'un lieu de culte) et sanctionner les discriminations. L'école publique et laïque enseigne le fait religieux de manière neutre et forme ainsi les élèves à l'esprit critique. La **Charte de la laïcité**, affichée dans les établissements, rappelle les règles communes pour favoriser le bien-vivre ensemble et le respect des droits de chacun dans le collectif.

Des institutions, comme le Défenseur des droits ou la CNCDH (Commission nationale consultative des droits de l'homme), permettent également de **lutter contre les discriminations et promeuvent le vivre-ensemble**.

II. L'égalité entre les femmes et les hommes

1. Une égalité inscrite dans la loi, mais encore incomplète

L'**égalité entre les femmes et les hommes** est un principe constitutionnel, garanti depuis 1946 par le préambule de la Constitution. Des lois majeures, comme le droit de vote des femmes en 1944 ou la loi sur la parité en politique en 2000, ont marqué des étapes importantes. Pourtant, ces avancées juridiques ne suffisent pas à effacer les inégalités persistantes, telles que les écarts salariaux qui sont encore marqués. Une femme a une rémunération inférieure de 12,3 %, selon l'INSEE, en moyenne en 2025 pour un même poste, par rapport à ses confrères. Les femmes sont encore sous-représentées par rapport aux hommes dans les postes à responsabilité ; en témoigne la composition de l'Assemblée nationale qui compte 36 % de députées. À ceci s'ajoutent les violences sexuelles et sexistes qui touchent une femme sur trois : ainsi, 37 % des femmes ont vécu au moins une situation de non-consentement d'après le rapport annuel 2024 du Haut Conseil à l'égalité sur l'état des lieux du sexisme en France.

2. Des stéréotypes qui perdurent

Dès l'enfance, les **stéréotypes de genre** influencent les choix éducatifs et professionnels. Par exemple, les femmes ne représentent que 30 % des effectifs dans les filières d'ingénieries scientifiques et techniques (source : *Le Monde*), tandis que les métiers du *care* (infirmières, aides à domicile) restent majoritairement féminins. Ces représentations peuvent limiter les ambitions et perpétuent les déséquilibres dans l'accès aux postes à responsabilité ainsi que les inégalités salariales.

3. Agir pour une égalité réelle

Pour lutter contre ces inégalités, l'État et la société civile multiplient les actions avec la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation telles que #MeToo et #NousToutes, relayées sur les réseaux sociaux. Les institutions ont, à leur tour, établi des obligations légales comprenant l'égalité salariale ou encore les quotas en politique. L'Éducation nationale travaille également à l'élaboration d'un nouvel enseignement : l'éducation à la vie affective et sexuelle. **Ces initiatives montrent que l'égalité ne se décrète pas, mais se construit par l'éducation, la loi et la mobilisation collective.**

III. Minorités et médias : entre invisibilité et stéréotypes

1. Une visibilité inégale, des stéréotypes encore présents

Dans les médias, au travers des fictions et des actualités, les **femmes** ont longtemps été sous-représentées dans les rôles à responsabilité (politique, économique, médiatique) et cantonnées à des archétypes (mère, victime, objet de désir). Les **minorités ethniques** apparaissent surtout dans des rôles stéréotypés (délinquant, sportif), tandis que les **personnes handicapées**, qui sont 12 millions en France, restent peu présentes à l'écran.

Les représentations médiatiques véhiculent souvent des préjugés tenaces. Ces stéréotypes ne sont pas anodins : ils **renforcent les discriminations** (refus d'embauche, contrôles au faciès) et **limitent les aspirations** des individus concernés. Ainsi, en diffusant une vision partielle de la société, les médias contribuent d'une certaine façon à maintenir certaines inégalités.

2. Une représentativité et une représentation qui s'améliorent

Face à ces enjeux, des acteurs médiatiques et institutionnels multiplient les initiatives pour assurer un **équilibre plus juste**. L'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) impose désormais aux chaînes de télévision des **objectifs de diversité** dans leurs programmes, et publie chaque année un rapport sur la représentation des femmes et des minorités. Certaines rédactions, comme celles de *Libération* ou *Le Monde*, ont créé des postes de **gender editors** pour veiller à une couverture équilibrée et éviter les biais de genre.

Dans le domaine du handicap, **France Télévisions** s'est engagée, par la signature de plusieurs chartes, à intégrer davantage de personnes en situation de handicap, aussi bien à l'écran que dans ses équipes de production. Des séries comme *Vestiaires* ou *Un si grand soleil* mettent en scène des personnages porteurs de handicap interprétés par des acteurs concernés, une première en France. Les médias ultramarins, comme **Guadeloupe La 1ère** ou **Réunion La 1ère**, développent quant à eux des partenariats avec les chaînes nationales pour diffuser des contenus plus représentatifs, comme des magazines culturels ou des débats politiques incluant des voix locales.

Les **réseaux sociaux** jouent aussi un rôle croissant : des créateurs de contenu issus de minorités y gagnent en visibilité et bousculent les codes traditionnels. Des campagnes comme **#ReprésenteMoi**, lancées par des associations, poussent les médias à refléter la réalité de la diversité de la société française.

À retenir

1. Le **pluralisme** est un pilier des démocraties, qui vise à garantir la coexistence pacifique des différences grâce à la laïcité et à l'égalité devant la loi.
2. Malgré des progrès légaux, **l'égalité femmes-hommes** reste un combat à poursuivre en raison des écarts salariaux, des violences sexistes et des stéréotypes persistants.
3. Les **médias** jouent un rôle clé dans la représentation des minorités, bien qu'ils véhiculent encore des clichés qui favorisent les discriminations.
4. Des **actions concrètes** (quotas, éducation, campagnes) permettent d'avancer vers une société plus inclusive, où chacun a sa place.

Définitions importantes

- **Pluralisme** : principe qui permet la coexistence de groupes dont les opinions et les idées diffèrent.
- **Laïcité** : principe de neutralité de l'État vis-à-vis des religions, garantissant la liberté de conscience et le pluralisme.
- **Stéréotype** : croyance simplifiée souvent nuisible sur un groupe de personnes (femmes, immigrés, etc.).
- **Parité** : égalité de représentation entre hommes et femmes, notamment en politique.
- **Inclusion** : principe garantissant que chacun, quelles que soient ses différences, a sa place dans la société.